

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
hors du dép. — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dames-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 5^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 23 Juillet.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'article suivant de la République libérale est appelé à avoir un grand retentissement dans le corps électoral. Les électeurs verront dans ce fait, présent à toutes les mémoires, combien les dettes de cœur pèsent peu chez nos sénateurs, lorsque leur ambition est en jeu.

A M. BÉRAL

« M. Béral a enfin poussé le véritable cri de l'indépendance et de la liberté : *Sus au Calmonisme !* »

Sus au Calmonisme ! M. Béral, voulez-vous me permettre de vous dire un mot à l'oreille, — en passant ?

Vous n'avez pas sans doute perdu le souvenir d'un honnête homme et d'un homme de bien qui portait ce nom : Delord.

Par une nuit de décembre 1851, M. Delord s'était enfui de son château afin d'échapper aux pourvoyeurs de Lambessa. Il passa dix-huit années loin de France, d'abord en Amérique, ensuite à Constantinople.

Ce n'est ni l'heure, ni le lieu de rappeler ce qu'il avait souffert, de dire combien la nostalgie l'avait rongé, ni même de résumer en quelques mots rapides les peines, les angoisses dont son cœur avait saigné sur le chemin de l'exil.

A son retour, ses compatriotes avaient deux fois essayé de le venger de la persécution impériale en le nommant leur représentant.

Mais deux insuccès avaient empêché la réalisation de cette idée généreuse, parce que l'union entre les deux partis qui existent encore n'avait pas été établie.

Un homme influent entre tous parmi nous, songea qu'il était temps de mettre fin à un état de choses funeste à la cause républicaine.

J'ai nommé M. Calmon père. Dans un beau mouvement de patriotisme, il prit la main de M. Delord, votre beau-père, et la mit dans celle de M. Roques.

Il en résulta ceci : nous eûmes cette journée du 5 janvier 1880 où, par une moyenne de CENT voix de majorité, les délégués fermèrent le Sénat à MM. Depeyre et Canrobert, l'un ancien ministre du 24 mai, l'autre maréchal de l'Empire.

Ce jour-là, votre beau-père, élu sénateur du Lot, était vengé de l'exil et vengé de ses deux échecs devant les collèges électoraux.

Vengé par qui ? Par M. Calmon. M. Béral, en souvenir de M. Delord, et en homme qui sait être reconnaissant d'un bienfait, criez donc un peu : *Sus au Calmonisme !* »

Que M. Calmon en assurant le succès de M. Delord en 1880 ait donné à la république libérale le gage le plus éclatant, qu'importe à MM. Béral-Verninac.

Ce qu'ils veulent, dût la République en périr, c'est assoier leur domination sur le pays ; c'est jouer aux Césars ; c'est remplacer le « calmonisme » bienfaisant et serviable envers tous depuis un demi siècle, par le

« béalisme » d'hier, impérieux, autoritaire, haineux, exclusif.

Voilà le but poursuivi par la formation de ces comités choisis, de longue main, parmi les dévoués du maître.

Ces délégués voudront-ils à la dernière heure secouer un joug humiliant et réparer une faute colossale, en acclamant le nom de M. Calmon, nous ne l'espérons pas. Ils aimeront mieux laisser ce soin au corps électoral tout entier qui, lui, dédaignant les mesquines manœuvres, ne faillira pas à sa tâche patriotique.

Un républicain conservateur.

SÉNAT

Séance du 21 juillet.

La Caisse des chemins vicinaux et des écoles.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à l'emprunt de 319 millions pour la caisse des chemins vicinaux et la caisse des écoles.

M. Edouard Millaud, rapporteur. — Je ne suis pas très chaleureux partisan des caisses spéciales si vivement critiquées ; et si les excédants reviennent de nouveau dans les budgets, il faudra les employer avec réserves.

Je constate que le Parlement a été obligé de voter des dépenses considérables en faveur des travaux publics, et de l'instruction trop négligée par les gouvernements précédents. (Exclamations à droite.)

Néanmoins les finances de l'Etat sont en très bonne situation. (Vives dénégations à droite.)

Le projet actuel a pour but de décharger la dette flottante au moyen d'un emprunt amortissable bien supérieur au système d'emprunt avec rente perpétuelle.

L'orateur s'attache à justifier le mode adopté par le projet, pour l'émission de l'emprunt d'obligations remboursables en vingt-deux ans. Il s'agit de dépenses justifiées en raison de faire des chemins vicinaux et en raison de faire des écoles. Il y avait beaucoup à faire, on n'a pas fait assez encore.

Nous acceptons que l'on porte la question sur ce terrain lors des prochaines élections, car nous avons la conviction d'avoir aussi à défendre l'honneur du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

M. Blavier. — Nous reconnaissons tous qu'il faut des écoles au pays, et nous n'avons jamais contesté l'intérêt national. C'est une question de mesure que j'avais soulevée ; nous n'avons blâmé que les excès et les imprudences. (Applaudissements à droite.)

L'orateur s'attache à établir de nouveau l'exactitude des chiffres qu'il a cités précédemment. Il accorde que les systèmes suivis sous l'empire pour les emprunts sont sujets à des critiques ; mais il signale l'augmentation de la dette publique sous la République.

L'orateur voudrait que l'on émit des obligations au fur et à mesure des besoins ; dans ce cas, il consentirait à voter le projet. (Applaudissements à droite.)

M. Sadi-Carnot. — Le projet accomplit une véritable liquidation des caisses, par conséquent elle est d'une utilité incontestable ; pour soulager la dette flottante, il n'y a pas d'autres moyens que de recourir à l'emprunt.

Le système employé pour cet emprunt est le plus favorable pour la bonne gestion des finances publiques. Je demande au Sénat de donner sa sanction au projet.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Adoption du projet.

Par 199 voix contre 32, l'article 1^{er} est adopté et l'article 2 également.

M. Blavier, à propos de l'article 3, demande que l'émission ait lieu par séries de 50,000 obligations au fur et à mesure des besoins.

M. Sadi-Carnot combat l'amendement qui est repoussé.

Les articles 3 à 6 sont adoptés.

M. de Gavardie combat l'ensemble de la loi qui est adopté par 200 voix contre 43.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 juillet.

Les crédits de Madagascar.

La Chambre met à son ordre du jour de samedi la discussion des crédits de Madagascar.

lines semble dire : « Il y a longtemps, bien longtemps que je sais ! » Roland est emporté et violent ; mais ses colères ressemblent à une omelette soufflée ; elles tombent aussi vite qu'elles gonflent, et, une fois tombées, du diable s'il se souvient de ce qui les a fait gonfler ! Et tenez, il n'a pas été plutôt assis sur la banquette du cabriolet, la Finotaise n'a pas encore parfait son centième tour de roues, que notre jeune homme a complètement oublié la façon, au moins peu engageante, dont son compagnon a accueilli ses avances de camaraderie, dans la cuisine du Lion-d'Or, et qu'il s'est efforcé de renouer l'entretien. Car, autant M. de Maubriac se montre réservé, discret, circonspect et taciturne, autant notre héros s'affiche bavard, expansif, habileur et fanfaron. Il ne sait rien garder, même de ce qui peut lui nuire, et, sa vanité naturelle, son égoïsme inconscient, ses faciles triomphes en tous genres dans le cercle étriqué où il s'est agité jusqu'ici, lui ayant donné la plus haute, la plus avantageuse idée de sa personne, c'est de celle-ci qu'il ne cesse d'occuper les autres dans une faconde décousue, sans suite, pleine de dissonances, — hérissée d'images recherchées ou triviales, de tropes d'une préciosité pédante ou d'une familiarité grossière, et de locutions qui sentent les bancs de l'école ou qui empestent la fumée de l'estaminet.

Tout lui sert de clou pour accrocher le cadre dans lequel il se peint en pied. C'est ainsi qu'à propos de la permission de piper, qu'il vient de demander à l'adolescent, et que ce dernier lui a généreusement refusée, il a cru devoir se livrer à un retour sur son passé : — Suffit. On rengaine sa bouffarde. Homo sum comme dit Plaute, et nihil humani a me alienum puto ; ce qui signifie : « Je suis un homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. » Or, du moment qu'il y a des gens qui ne peuvent pas souffrir l'odeur de tabac... Mes parents étant morts, à ce qu'on m'a conté, du côté de Mons ou

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

20

LA BELLE LIMONADIÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LA ROUTE DE L'ÉCHAFAUD

LA FINOTSAIE.

Eh bien ! notre héros résume en sa personne les traits les plus saillants de ces deux adversaires. Et une dévote hallucinée n'hésiterait pas à jurer qu'il a découpé dans la toile le masque radiéux de l'Archange, pour en couronner la robustesse de messer Satanas relevé et vainqueur !

Est-ce donc à cette ressemblance que son compagnon a fait allusion tout à l'heure ?

Quant à celui-ci, nous croyons avoir suffisamment indiqué la silhouette de cet homunculus assez indéfinissable :

Sa taille, au-dessous de la moyenne, ne manque cependant ni de grâce, ni de majesté dans son exiguité fragile. Sa figure, brune et aquiline, encadre dans un ovale allongé ses linéaments fermes qui dénotent la ténacité invincible, la persévérance infatigable et l'esprit calculateur du diplomate et de l'ambitieux. Mais une séduction étrange réside dans l'arc de sa bouche, nettement arrêté, et lorsque ses prunelles noires ne s'éteignent pas à plaisir ou ne s'arment point, par be-

soin, de dureté ou d'indifférence, elles dardent, entre leurs cils, une langue de feu qui affole !

Les deux jeunes gens ne diffèrent pas moins de toilette que d'aspect.

Roland est habillé, à la bonne franquette, d'un veston, d'un gilet et d'une culotte de gros velours vert côtelé. Il a une peau de bique en guise de surtout, la guêtre de cuir fauve au mollet et, sur le chef, un de ces épouvantables melons que Nemrod des départements ont légués depuis à nos jockeys parisiens.

Son voisin a la tenue d'un gentilhomme en tour. Les boucles prodigues de sa chevelure aux reflets bleus comme le jais s'échappent de dessous une casquette microscopique penchée crânement sur l'oreille ; sa redingote de drap fin le pince à la ceinture, de façon à faire valoir l'ampleur andalouse de ses manches et le jet élégant de son buste ; son grand manteau à l'espagnole l'enveloppe de plis harmonieux, et son pantalon de casimir gris perle s'échancre sur un pied qui, au lieu de la demi-botte cavalière, pourrait chausser la pantoufle de Cendrillon.

Roland, lui, a les extrémités d'un marcheur, d'un chasseur, d'un paysan qui n'a jamais, c'est vrai, touché le hoyau ou la charrue, mais qui perd son temps à manœuvrer le fusil en plaine ou à jouer la poule à l'estaminet.

Ajoutons quelques touches finales : Malgré ses vingt-cinq ans sonnés, le filleul de l'ex-limonadière est encore un enfant, — un enfant gâté, mal élevé, bourré de détestables penchants, — mais au fond duquel tout sentiment honnête n'a pas cessé de battre. Il protège volontiers le faible ; il se découvre avec respect quand il passe devant les églises, et on l'a vu pleurer en pensant à sa mère, qu'il n'a cependant pas connue... Nature molle et malléable, il subira l'empreinte des premiers doigts nerveux qui le façonneront pour le bien ou pour le mal. Le bon chemin est à droite ; le mauvais chemin est à gauche ;

AFFAIRES DE CHINE

Dépêche du général de Courcy.

— Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy, les nouvelles suivantes :

Le général s'est rencontré à Hiphong avec les généraux Brière de l'Isle, Négrier et Warnet. Le pays est encore troublé. Des bandes sont signalées au nord-ouest du Delta. Il est probable que cet état de choses au Tonkin s'améliorera lorsque l'effet des proclamations du nouveau régent se sera fait sentir.

En ce qui concerne l'Annam, le général de Courcy a l'espoir qu'en restant à Hué et en entourant la reine-mère très influente, et le prince régent qui est populaire, en remplaçant les mandarins hostiles par les partisans de notre cause, il amènera en peu de temps des changements très favorables dans la situation actuelle.

Le port de Dong-Hien a été occupé sans coup férir; un bataillon y est installé dans de bonnes conditions. Toutes les communications entre les bandes de Thuyet et les provinces limitrophes du Tonkin se trouvent interceptées.

Les dépêches de Hué ne signalent aucun fait saillant dans la capitale de Thuyet et le jeune roi est toujours dans les montagnes où il nous serait impossible de le poursuivre.

Le ravitaillement de 1,500 hommes que l'ancien ministre de la guerre a avec lui est très difficile. Il est probable que ces troupes se disperseront peu à peu et viendront faire leur soumission.

La situation au Tonkin. — La Liberté dit : « On nous télégraphie d'Hanoi : Nous sommes en pleine saison des pluies. La température est très élevée.

• Aucune opération militaire n'est possible. »

L'île de Dong-Hoi, dont la dépêche du général de Courcy a annoncé l'occupation, est le chef-lieu d'Ouang Buh et est située sur la rive gauche de la rivière de Cua-Dong-Hoi.

A petite distance au sud de ce cours d'eau, les montagnes se rapprochent beaucoup de la côte, ne laissant entre elles et le littoral, qu'un passage étroit facile à défendre.

La division navale du Tonkin.

— Il est aujourd'hui décidé que la division navale du Tonkin restera sous les ordres du capitaine de vaisseau de Beaumont. On n'enverra donc pas de France un contre-amiral pour prendre le commandement. Quant aux forces navales stationnées dans les mers de Chine et du Japon, elles ne formeront plus, à partir du 1^{er} novembre, qu'une simple division navale commandée par le contre-amiral Rieuner.

Le protectorat de l'Annam.

— Le Paris dit : « Le ministre des affaires étrangères a un projet tout préparé sur l'organisation du protectorat civil de l'Annam.

• Mais il estime qu'à ce moment il importe,

de Bruxelles, ma marraine, en me rapportant tout enfantement à Grandchamp, a expressément recommandé à mon oncle et à ma tante de faire de moi un garçon bien élevé, et, s'il se pouvait un savant... On m'a donc envoyé à Sens pour commencer mes études...

Le regard impatient de son auditeur semble répliquer...

« Après ? En quoi cela peut-il m'intéresser ? »

— Ces études, à vingt ans je les avais terminées à la satisfaction de tous mes professeurs, et, surtout, à la mienne propre... Mon Dieu ! je ne prétendrai pas savoir le grec comme Homère, le latin comme Cicéron, la théologie comme Jean Huss, et les mathématiques comme Pic de la Mirandole... Je ne suis pas davantage un puriste comme Vaugelas, un philosophe comme Descartes, un poète comme Corneille, Racine ou Boileau, ni un prosateur comme Bossuet, Fénelon ou Voltaire, auxquels, du reste, j'ai la faiblesse de préférer Pigault-Lebrun... Mais, à dix lieues à la ronde, vous ne trouveriez pas mon pareil pour bouler un lièvre ou décrocher un perdreau, pour perler un carambolage par les quatre bandes, ou pour bloquer la bille en blouse en revenant dessus par effet. Quant aux cartes, je les connais mieux que Jacquemin Gringonneur, qui, au quinzième siècle, les inventa pour amuser la folie du roi Charles VI. J'ajouterai, enfin, que je joue assez agréablement de l'épée et du pistolet, faisant, à trente pas, mouche-onze fois sur douze, et ayant appris à tirer la botte avec le brigadier de gendarmerie Chalumeau, qui était, dans les temps, prévôt aux gr-nadiers à cheval de l'ex-garde... Le tout, mon gentilhomme, histoire de vous prouver que l'on n'est pas tout à fait un malotru, un sauvage ou un âne bâté, quoique provincial et rustique.

Le geste ennuyé de M. de Maubriac a beau protester :

« Que m'importe ? »

avant tout, de ramener le calme à Hué, et cet objectif ne peut être atteint que par les moyens dont dispose l'armée, c'est-à-dire qu'il appartient au général de Courcy d'agir, pour l'instant, comme commandant en chef et comme résident général, jusqu'à ce que la situation soit améliorée et permette à la diplomatie de remplir son rôle.

Informations

La date des élections. — La France croit savoir que le gouvernement inclinait à fixer les élections générales au 4 octobre.

Neutralisation du canal de Suez. — La Gaulois publie une lettre d'un ancien ambassadeur demandant que la neutralisation du canal de Suez soit étendue de la mer rouge au détroit de Babelmandeb, afin d'assurer la liberté complète de la route de l'Extrême-Orient.

Le général Thibaudin dément formellement être l'auteur d'un livre intitulé : Pourquoi l'armée n'est pas prête.

L'amiral Gougeard, ancien ministre de la marine, est gravement malade.

La reine Isabelle a reçu, mardi, M. Grévy, la princesse Mathilde et le prince Victor.

Olivier Pain. — Le Bosphore égyptien publie une lettre de M. Bertu, mécanicien, qui s'est échappé de Berber.

La lettre affirme que Olivier Pain est vivant à Berber.

Explosion d'Ardes. — Le ministre de l'intérieur a reçu une dépêche du maire d'Ardes (Puy-de-Dôme), lui annonçant une explosion formidable de caisses de poudre et de barils de pétrole.

Plusieurs personnes ont disparu. On ignore encore le nombre de tués et de blessés.

Le sous-préfet s'est immédiatement rendu sur les lieux de l'explosion. Le préfet de Puy-de-Dôme est également parti pour se rendre compte du sinistre.

Les premiers secours ont été organisés à la hâte.

A la suite de cette explosion une maison s'est effondrée; le propriétaire a été enseveli sous les décombres, il y a trois blessés dont un grièvement.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La réunion du comité départemental aura lieu dimanche prochain, 26 juillet, à une heure très précise, dans la salle du théâtre de Cahors.

Roland sourit et continue :

— Je ne vous cause point des poulettes... Dans le pays, on m'a baptisé le *coq hardi*, par rapport à ma manière adroite de m'introduire au poulailler... Le sang n'est pas à dédaigner dans nos campagnes, savez-vous ? La Mariotte, du Lion-d'Or, était une brune superbe; il y a, e Sens, deux blondinettes qui sont jolies, sur la place de la Cathédrale... — et la femme du percepteur est une roussotte fort désirable...

Puis, sautant brusquement d'une idée à une autre :

— On voulait me faire entrer dans les ordres; mais je manquais de vocation. J'ai noirci du papier timbré chez tous les grippes-sous ministériels du canton; mais je ne me sentais pas assés loup pour devenir notaire, assés renard pour devenir avoué, assés tigre pour devenir huissier. L'année passée, j'étais élève chez un vétérinaire, et j'ai été cette année, clerc chez un pharmacien; mais je n'avais pas plus d'intelligence pour guérir les bêtes que pour tuer les gens. Si nous avions la guerre, je me serais engagé, car, dans l'ivresse de mes songes, j'ai vu souvent, à travers les vapeurs, trouées d'éclairs, du champ de bataille, miroiter ce rêve du conscrit : la croix d'honneur et l'épaulette d'or...

Le jeune homme secoue le front :

— Malheureusement, nous sommes en paix, et je n'hésite pas à reconnaître que je ferais un piètre soldat de parade ou de garnison. Le sac pèse aux épaules, quand on n'espère pas trouver dedans un bâton de maréchal de France. Ensuite, la discipline badine rarement avec des têtes comme la mienne : sous prétexte qu'elles sont trop légères, elle les farcit parfois d'une livre de plomb...

Notre héros est de ceux que l'on commence par entendre et l'on finit par écouter.

Son compagnon ne peut s'empêcher de lui demander :

Parmi les nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur, que nous voyons à l'Officiel depuis quelques jours, nous relevons avec plaisir celle de notre compatriote, M. Georges Bousquet, directeur des Cultes au ministère de l'Instruction publique.

Nous adressons à M. Georges Bousquet nos félicitations les plus sincères.

Tous ceux qui ont l'honneur de connaître le nouveau directeur des Cultes sont d'accord à dire que son caractère affable, sa douce énergie, la distinction de son talent sont à la hauteur de sa tâche délicate.

Après de brillantes études à l'école de droit, notre compatriote se fit inscrire au barreau de Paris. C'est là que son intelligence vive le fit distinguer au point que M. Thiers le choisit pour chef de la mission de magistrats que le gouvernement japonais avait demandé au président de la République française pour apprendre le droit français aux mandarins de ce pays. M. Georges Bousquet resta trois ans au Japon.

A la reconstitution du conseil d'Etat, il concourut pour y entrer comme auditeur et obtint une des premières places. C'est là que M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, est allé le prendre pour lui confier la direction difficile et bien délicate des questions religieuses en France.

La classe de 1880. — La libération de la classe 1880 n'aura décidément lieu qu'après les grandes manœuvres, vers le 20 septembre.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Paul Bergon, ancien élève du Lycée de Cahors, vient d'être déclaré admissible à l'Ecole Polytechnique. M. Paul Bergon est le fils du maire de Luzech.

Nous apprenons avec plaisir que M. Daynard Joseph, ingénieur civil, délégué cantonal depuis 1874, membre de la Société des Etudes du Lot, vient d'être nommé officier d'académie.

Examen du brevet simple. — 94 candidats étaient présents aux compositions, 44 ont été admissibles et 36 reçus :

MM. Balbucl; Barriéty; Bladon; Bouyssou; Caillon; Cantarel; Carbonnel; Cassan; Gaspard; Cazes; Cocula; Coldefy; Combrous; Couderc; Crillié; Derbouys; Delpech; Desclaux; Dolique; Jivrat; Julien; Lacont; Lespinaisse; Lonjou; Malville, Léopold; Roussinque; Roams; Soulage; Sucquet; Taurend; Tinchou; Tourès; Tulet; Vallet; Vayssières, Etienne; Vayssières, Jean; Verdi; Vilhès; Soulié.

Postes et télégraphes. — Par décision en date du 16 juillet 1885, M. le ministre des postes et des télégraphes a autorisé la création d'un bureau télégraphique à Freyssinet-le-Gourdonnais.

— Mais, alors, cher monsieur, que comptez-vous donc faire ?...

— Moi ?...

— Sans doute. Je ne ferai pas à une personne de votre âge et de votre raison l'injure de croire qu'elle n'a point un but à l'horizon, des aspirations à défaut de vocation, des projets d'avenir déterminés d'avance ?...

— Cher monsieur, je vais à Paris...

— Eh bien !...

— Eh bien, Paris, c'est mon but ! C'est la patrie de mes projets, le secret de mes aspirations, le théâtre de mon avenir ! C'est l'Argos ! l'Argos ! le monde. Que peut être le monde, en effet, sinon le coin de terre où se recolent toutes les terres-moissons : amours et plaisirs, gloires et pouvoirs ?... Je ne suis pas accaparé par je laisse aux ambitieux les gloires et les pouvoirs. Mais je veux le reste au prix de tout ; il me le faut ; la destinée me le doit !...

— Monsieur Roland, cette comparaison rend fort lyriquement la poésie de vos désirs ; mais elle ne dit pas tout, et il lui faut un dernier trait, qui est peut-être de la prose. Dans ce lointain, poudroyant et lumineux, où vous allez cherchant Paris, la grande ville se dresse comme un gigantesque mat de cocagne, autour duquel se range la multitude des combattants de la vie. Au couronnement de cet arbre mystique, il y a, c'est certain, tout ce que vous adorez. Mais les forts seuls y atteignent ; les faibles glissent et tombent...

— Bon, j'imagine que ma marraine m'aidera à grimper ?...

— Votre marraine ?...

— Avez-vous déjà oublié cette excellente madame Mazerolles, qui a jusqu'à présent subvenu si généreusement à mes besoins, à mes fredaines, et que vous paraissez connaître mieux que moi ?...

— C'est précisément parce que je la connais mieux que vous, que je vous donne cet avis : —

M. le ministre de l'agriculture a désigné pour faire partie, cette année, du Comité de surveillance et du perfectionnement de la Ferme-Ecole de Montat :

MM. Rey, agriculteur à St-Denis (Catos).

Andurand-Rolland, propriétaire-agriculteur à Cahors.

Périer, professeur de physique au lycée de Cahors.

Le Comité comprendra, en outre, MM. Cambres, Broglères et Mayzen, désignés par le Conseil général et se réunira sous la présidence de M. Grosjean, inspecteur de l'enseignement agricole. M. Périer remplira les fonctions de secrétaire.

Notre compatriote, M. Alfred Tourette, enseigne de vaisseau, vient d'être désigné pour embarquer sur l'éclairer d'escadre le *Vaudreuil*, en armement à Lorient, à destination de Madagascar. Le *Vaudreuil*, il y a deux ans, était commandé par notre compatriote, M. le capitaine de frégate Gaillard, qui fut, à la suite du bombardement de Tamatave, cité à l'ordre du jour par l'amiral Pierre.

Ce bâtiment, commandé par M. le capitaine de frégate Vincenot, quitte Lorient dans une vingtaine de jours et va renforcer l'escadre de l'amiral Miot qui commande nos forces navales à Madagascar.

Instituteurs. — Le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle il leur recommande, lorsqu'un instituteur demandera sa retraite ou lorsqu'il devra y être mis d'office, de le prévenir tout de suite et de conserver à cet instituteur sa fonction et son traitement jusqu'au jour où, toutes ses pièces réunies transmises dans les bureaux et reconnues régulières, on lui aura notifié l'arrêté qui l'admet à faire valoir ses droits à la retraite. Toutefois, pour prévenir des abus, il faudra veiller à ce que l'instituteur apporte toute la diligence possible en ce qui concerne la réunion de ces pièces. L'inspecteur d'académie devra lui assigner un terme au delà duquel il perdrat le bénéfice de son maintien provisoire. Les demandes d'admission à la retraite seront examinées par l'administration avec toute la diligence possible. L'admission à la retraite sera prononcée dès que toutes les pièces du dossier seront parvenues au ministère, et la liquidation aura lieu dans la mesure des crédits mis à la disposition du Gouvernement. Un arrêté ministériel indiquera la date à laquelle devront cesser les services du fonctionnaire, la liquidation de ses droits devant s'arrêter à la même date.

Le ministre termine en déclarant que, le crédit mis à sa disposition pour les pensions de retraite pendant l'année 1885 étant épuisé, il ne pourra donner suite à aucune demande avant le 1^{er} octobre prochain.

Prenez garde de vous tromper !...

— Me tromper ?...

— Oui, ce serait tant pis pour vous !...

— Non, ce serait tant pis pour elle !...

M'est avis que Finot n'avait point menti : *Kalmouck* et *Baskir* manquaient de race ; mais ça allonge, il sous le fouet !...

On avait traversé Voulx, puis Férottes, puis Dormelles, non sans que les deux bêtes à la carcasse dégingandée s'arrêtassent au seuil de tous les vide-chopines de ces localités. Maintenant on roulait entre Villecerf et Moret. La route s'était bossuée de côtes, qui aujourd'hui encore en rendent le parcours assez pénible aux voitures dont s'anime, à de rares intervalles, sa mélancolique solitude. Le *patachier* dit :

— Si ces messieurs voulaient descendre et faire un bout de chemin de leur pied, ils avantageraient mes cosaques...

Et Dieu sait si « les Cosaques », dont le poil fumait de sueur et dont le poitrail renéclait avec un bruit de soufflet de forge, ne demandaient pas mieux que d'être « avantagés » en montant !

— Ma foi, s'écria le neveu des métayers de Grandchamp, je ne suis point fâché de me dégourdir les jambes !... Et vous, monsieur de Maubriac, n'avez-vous pas envie de vous promener un peu ?

L'impétueux jeune homme avait déjà sauté à bas de la guimbarde. Son compagnon, gêné par son manteau, l'imita plus lentement. Mais en touchant le sol, il heurta une pierre et manqua de tomber. En trébuchant, il étendit instinctivement la main, — pour se retenir, — et se racrocha à Roland.

PAUL MAHALIN.

(A suivre.)

Les fêtes de Saint-Germain.

Le concours de tir de St-Germain avait attiré fort peu de monde dimanche dernier, au chef-lieu de canton. Si les prix ont été disputés avec beaucoup d'adresse, car ce genre de distractions est on ne peut plus goûté, on peut dire aussi qu'au point de vue électoral, la fête a raté complètement.

Un dîner d'une vingtaine de couverts a eu lieu chez le maire M. Cocula.

Puis quelques discours sur l'estrade du champ de tir, véritable rôtissoire, et c'est tout. Pas la moindre affluence, pas le moindre entraînement. M. Béral lui-même n'y était pas. Décidément la ficelle des banquets et des concours est usée.

Nous donnons avec plaisir la liste des lauréats de la journée.

Tir à la carabine

- 1^{er} prix d'honneur: pendule et candélabres, à M. Constans, Louis de Soucirac.
- 2^e prix: fusil Lefauchaux, offert par M. Rozières, député, à M. Messenguier, de Lamothe-Cassel.
- 3^e prix: montre en argent, double cuvette, à M. Pizani, de Cahors.
- 4^e prix: revolver, offert par M. le sous-préfet de Gourdon, à M. Admiral, Baptiste, de Saint-Germain.
- 5^e prix: deux couverts de table (plaqué argent) titre supérieur, à M. Delpeyroux, Firmin, de Soucirac.
- 6^e prix: six cuilliers à café (même titre), à M. Lohmède de Frayssinet.
- 7^e prix: une timbale (plaqué argent), à M. Lasserre, Paul, de Fumel.
- 8^e prix: couteau Catalan, à M. Larroque, Amans, de Saint-Germain.
- 9^e prix: jolie boîte à tabac (nikel), à M. Peyrus, de Caillac.
- 10^e prix: trois foulards illustrés, à M. Fonnaud, sous-chef de section à Roques.
- 11^e prix: tabatière (métal ciselé), à M. Bessières, Louis, de Thédirac.
- 12^e prix: chaîne de montre (imitation or), à M. Cocula, Léon, de Saint-Germain.

Tir aux pigeons

- 1^{er} prix: offert par M. le Ministre de la Guerre, (non remis), à M. Cocula, Jean, de Vaillac.
- 2^e prix: fusil Lefauchaux, offert par M. de Verdinac, sénateur, à M. Desplats, aîné, de Peyrilles.
- 3^e prix: fusil Lefauchaux, offert par M. Béral, sénateur, à M. Laparra, Faustin, de Cazals.
- 4^e prix: pendule de voyage, offert par M. le préfet du Lot, à M. Lacam, surveillant, à Roques.
- 5^e prix: revolver offert par la Loge maçonnique de Gourdon, à M. Garrigou, Jean, de Saint-Germain.
- 6^e prix: revolver, offert par M. Talou, conseiller général, à M. Blat, greffier, à Labastide-Murat.
- 7^e prix: revolver, offert par M. Lachizèze, conseiller général à M. Verroux, Jean, de Lamothe-Dégnac.
- 8^e prix: revolver offert par M. le docteur Rey, à M. Boissoles, de Dégagnac.
- 9^e prix: revolver, offert par M. Relhié, conseiller général, à M. Traoucu, Gabriel, de Gourdon.
- 10^e prix: diplôme d'honneur et épinglette, à M. Girles, de Gourdon.
- 11^e prix: diplôme d'honneur et épinglette, à M. Gizard, Ludovic, de Concorès.
- 12^e prix: diplôme d'honneur et épinglette, à M. Décas, de Thédirac.
- 13^e prix: diplôme d'honneur et épinglette, à M. Pomarède, Victor, de Saint-Germain.
- 14^e prix: diplôme d'honneur et épinglette, à M. Desplats, muniisier, de Saint-Germain.

Le *New-York Herald* annonce des pluies et une tempête sur les côtes de France, entre le 22 et le 24.

Dernières Nouvelles

Mauvaise organisation du protectorat
Le courrier du Tonkin apporte d'intéressantes correspondances :

« On a perdu, faute de s'entendre, d'excellentes occasions de réduire la cour de Hué, dont les agissements deviennent de plus en plus redoutables. Il est déplorable qu'un antagonisme entre Français fasse, si loin de la mère-patrie, le jeu de nos adversaires. »

Paris, 22 juillet.

Le *National* assure que le général de Courcy n'est pas absolument d'accord avec le gouvernement, sur l'attitude à prendre à l'égard de l'Annam.

Le général aurait voulu se montrer énergique et poursuivre les révoltés jusque dans leurs

derniers retranchements. Les instructions du gouvernement lui prescrivent, au contraire, de rester dans les termes du protectorat et d'éviter avec soin tout ce qui pourrait ressembler à une déclaration de guerre à l'Annam.

Exposition scolaire de Toulouse
(Suite)

TRAVAUX MANUELS
Médaille de bronze: M. Linol, instituteur à Gourdon.

Mention honorable: M. Nouelles, instituteur à Martel.

MUSÉES SCOLAIRES ET COLLECTIONS
Médailles de bronze: Frère Julien, instituteur à Poy-l'Evêque; M. Soulié, instituteur à Peycaivol.

AUTEURS
Diplôme de mérite de 2^e classe: M. Malinowski, ex-professeur à Cahors.

BOURSE. — Cours du 23 juillet.

3 0/0	81 05
3 0/0 amortissable (ancien)	82 30
3 0/0 id. 1884	00 00
1/2 0/0 ancien	105 50
1/2 0/0 1883	109 95

Dernier cours du 22 juillet.

Actions Orléans	1,330 50
Actions Lyon	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	382 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	313 00
Obligations Lombardes (jouissance)	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	335 50

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 18 juillet 1885. — Texte: Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Nos gravures: Le 14 juillet dans les Alpes; le 14 juillet à Paris; Inauguration de la statue de Béranger; Inauguration de la statue de Voltaire; Le Voltaire de Houdon; le Voltaire de Pigalle. — Quatorze physiologie de Voltaire, par Huber. — Revue anecdotique, par Lorédan Larché. — « Cyrille l'exorciste et son rituel » (nouvelle) suite, par Gotthi. — Bibliographie. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures: Les fêtes populaires dans les Alpes savoyennes. — La fête nationale à Paris. — Souvenirs de Béranger. — La statue de Béranger. — La statue de Voltaire. — Souvenirs de Voltaire. — Quatorze physiologies de Voltaire. — Echees. — Proverbe à compléter. — Rébus. — Bureaux 19, Quai Voltaire, Paris.

LE BON JOURNAL, Sommaire du numéro du 19 juillet 1885. — H. Escoffier: Permè pour cause de départ. Georges Ohnet: La Grande Marnière. (suite). — Hector Mallot: Micheline (Fin). — Xavier de Montépin: Jean Vaubaron (suite). — H. Sérignan: Troppmann (suite). — Bureaux rue Racine, 26, Paris.

SCIENCE ET NATURE, sommaire du numéro 84. Texte: Le Trépid oscillant, par E. Jardin. — Exposition universelle d'Anvers: Les jardins, par Manceaux. — Organisations et mœurs des Ourcins, par le Dr R. Köhler. — Les hautes vallées du Rhin: Histoire et paysages, par Paul de Gramant. — Le pavé en bois (suite et fin), par D. Napoli. — A travers la science: Francis Garnier; Les richesses du Tonkin; Le tour du monde en vélocipède; Le Caucase et la Perse; Les ravages des S-rpents vénimeux; Les Monotrèmes; Botanique agricole: Le papier lumineux; Moyen de redresser une cheminée inclinée; Longueur des voies ferrées; Le premier chemin de fer aux États-Unis; Poulies en verre. — Chronique: La foudre aux Gobelins. — Gravures: Le trépid oscillant du port de Rochefort, d'après une photographie, illustration par Dietrich. — « Diadema pulvinatum »; Parties constituantes d'un test d'oursin; Toxopneuste de Drobach; Lanterne d'Aristote; Appareil vasculaire de l'Echinus Sphera (ensemble 7 figures), illustration par Arnould et Vermoreken. — Tusis Hohen Rhoëien, vu depuis le Via Mala; La chute du Rhin, à Laufen. — Groseilles à maquereau; Groseilles en grappe. — Bureaux à la librairie J.-B. Baillière et Fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

La 35^e série de **L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE** vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^e.

Elle constitue l'étude commencée précédemment sur la province de Hanovre.

Outre une carte, figurant l'embouchure de l'Elbe, avec les forts et batteries de Cuxhaven, quatre gravures ornent le texte: Une vue générale de la ville de Hanovre, la Leine et la tour des béguines à Hanovre, une vue générale de Hildesheim et le Grube-Wilhelm à Hildesheim.

Le Bon Journal, hebdomadaire, illustré à dix centimes, paraît toutes les semaines chez tous les libraires, marchands de journaux et dans les gares. Il reproduit: *Micheline*, d'Hector Malot; *Jean Vaubaron*, de Xavier de Montépin; un grand souvenir judiciaire sur Troppmann et des nouvelles illustrées de A. Daudet, Guy de Maupassant, E. Chauvette, J. Moïnaux, H. Escoffier, etc.

Le Bon Journal a acquis la première reproduction du nouveau roman de M. George Ohnet.

LA GRANDE MARNIÈRE

Prix de l'abonnement annuel, 8 francs par an, chez les éditeurs MARPON ET FLAMMARION, rue Racine, 26, Paris.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogame et cryptogame avec le texte en regard. — Par J. Denker, dessins par Rucroex, Cousin, Nicolet, Chivrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les *Merveilles de la Nature* de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un *Atlas manuel de botanique*, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet *Atlas manuel de botanique* est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le *vade-mecum* des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

Étude de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7, successeur de M^e Bousquet.

VENTE SUR EXPROPRIATION FORCÉE

A l'audience des *Criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, le mardi, premier septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi (audience des vacances).*

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois, du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés de Crédit Foncier et par exploit de Contou, huissier à Cahors, en date du douze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier à M. Jean-Pierre Guilhem, dit Peyranis, cultivateur et Madame Marie Vaissé; son épouse, demeurant ensemble à la Beaume, commune de Saillac, emprunteurs, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait, conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant demeurée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-cinq. Volume cent, numéro vingt-deux.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence, et à la requête du Crédit Foncier de France, Société anonyme dont le Siège social est à Paris, rue des Capucines, numéro dix-neuf; agissant poursuivies et diligences de son gouverneur, demeurant au Siège social; laquelle constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M^e Lacosse, demeurant à Cahors, rue Fénélon, numéro 7.

Au préjudice desdits mariés Guilhem, domiciliés à la Beaume, commune de Saillac, il sera procédé, le mardi premier septembre, mil huit cent quatre-vingt-cinq, à l'audience des *Criées* du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de la dite ville, à midi (Chambre des vacances).

A la vente en un seul lot des immeubles ci-après désignés:

Désignation des immeubles à vendre telle qu'elle est faite dans le commandement saisi.

Une propriété rurale située au lieu dit de la Beaume, commune de Saillac et par extension, sur le terrain de la commune de Beaugard, le tout canton de Limogne, arrondissement de Cahors (Lot), comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres, prés, vignes et bois, d'une contenance totale de dix hectares soixante-seize ares douze centiares, divisée comme il suit; commune de Saillac, section A, numéros deux cent quatre-vingt-treize, deux cent quatre-vingt-quatorze, deux cent quatre-vingt-quinze, deux cent quatre-vingt-seize, deux cent soixante-sept, deux cent soixante-huit, deux cent soixante-neuf, deux cent quatre-vingt-treize, — Section B, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, — Section C, numéros cinq cent dix-huit, cinq cent soixante-neuf, pour une contenance de neuf hectares quatre-vingt-dix-huit ares quarante-huit centiares; commune de Beaugard, section D, numéro soixante-onze, pour une contenance de soixante-dix-sept ares, 64 centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article six cent quatre-vingt-seize du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour causes d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota: Aux termes de l'article 38 du décret loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu: 1^o D'acquiescer dans la huitaine de la vente à titre de provision dans la Caisse du Crédit Foncier

de France, le montant des annuités dues par le saisi;

2^o Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite Caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

Mise à prix:

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000 fr.

en sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signé:

LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, f^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

ADJUDICATION

Le jeudi 13 août à 2 heures le soir, il sera procédé, en l'Hôtel de la préfecture, par M. le Préfet du département du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Architecte du département, à l'adjudication au rabais et par voie de soumissions cachetées, du mobilier d'internat de l'ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.

Les travaux sont évalués à la somme de 20,000 Le montant du cautionnement est fixé à 4,000

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

ÉMISSION DE 58,687 Obligations 3^o de 500 Fr.

REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR. Payables semestriellement les 1^{er} mars et 1^{er} septembre

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conformément aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882 et 16 juillet 1883

PRIX D'ÉMISSION: 335 Fr.

40 fr. en souscrivant; 45 fr. à la répartition; 50 fr. 1^{er} mars 1886; 50 fr. 1^{er} septembre 1886; 50 fr. 1^{er} mars 1887; 50 fr. 1^{er} septembre 1887; 50 fr. 1^{er} mars 1888. TOTAL 335 fr.

L'obligation libérée à la répartition coûtera 333 fr. 75. Jouissance 1^{er} septembre. Titres définitifs au porteur ou nominatifs délivrés sans frais à la répartition.

Faculté de la libération à toute époque avec décompte des intérêts à 4 1/2 0/0 de la jouissance courante.

Revenu 4.50 %, plus la prime de remboursement:

Le revenu net maximum garanti est de fr.....	2,965.500
La totalité des obligations n'absorbe que.....	2,400.000
Excédent.....	565.500

Jusqu'à libération, intérêt 4 % net d'impôt sur versements effectués

Cette obligations seront admises à la Cote officielle.

La souscription sera ouverte le 28 juillet 1885

A la **Société Générale, au Siège Social**, 54 rue d'Provence, dans ses bureaux de quartier à Paris et dans ses Agences de France et à l'Étranger. Au **Crédit Algérien**, 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 25 obligations; les listes ne sont pas admises. La répartition se fera au prorata des souscriptions; il ne sera pas créé de fraction; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation.

On peut souscrire dès à présent aux obligations des **CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN**.

Il suffit d'envoyer 40 francs par obligation A LA CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, 116, place Lafayette, à Paris.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

DEMANDEZ PARTOUT

l'Opinion

le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre.....	5 fr. 25.
La bouteille.....	4 fr. 50.
Le demi litre.....	2 fr. 90.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

DROGUERIE INDUSTRIELLE

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechapir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous systèmes, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

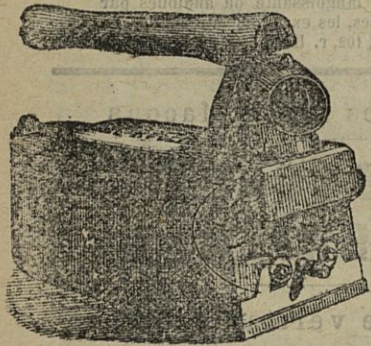
Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

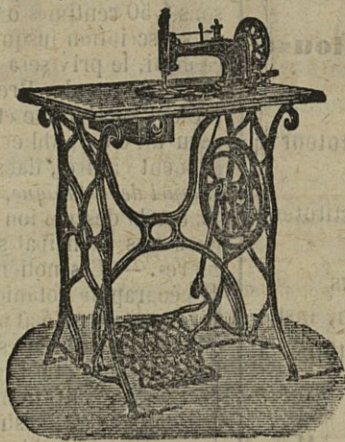
Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevétées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbrés caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Cél-sins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

ON DEMANDE

Un Domestique, sachant conduire deux chevaux. S'adresser immédiatement à Monsieur ANDRE, à la Gubertie, commune de Lagardelle (Lot).

BONNE OCCASION

A vendre un Attelage, chevaux anglo-normands, taille 1 mètre 70. S'adresser à M. DELTIL, vétérinaire à Puy-l'Évêque (Lot.)

SANTAL de MIDY

Supra copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements.

Ph^{ie} MIDY, 113, Faub^g St-Honoré, Paris

VIN de PEPTONE

de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maux de foie et de l'estomac. PAULS, Pharmac^{ie} VIAL, 1, rue Bourdaloue.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LERORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layou.

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

COUSTILLAS Jeune

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon VINAIGRE DE L'ÉTOILE de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journellement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Attendant d'être favorisé de vos ordres.

Agréer, M

, mes saluts sincères,

COUSTILLAS Jeune.

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre 30^f

Franco de port gare de l'acheteur

Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les fûts pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCEPTE DES REPRESENTANTS SERIEUX ET ACTIFS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

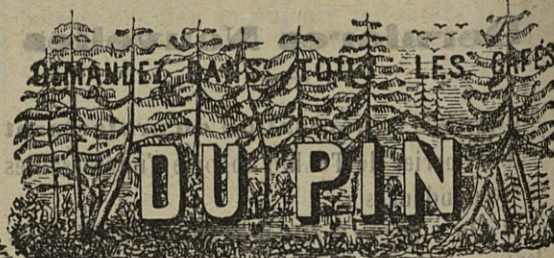
DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 50



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP^{te} INT^l 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.